

8481.80	Autres articles de robinetterie et organes similaires :		
8481.80.20	Vannes de tête d'éruption d'une dimension nominale d'au moins 5,08 cm et d'au plus 7,62 cm, pouvant subir des pressions de service ne dépassant pas 13,790 kPa E.P.G. (eau, pétrole, gaz), à l'exclusion des clapets et soupapes de retenue et à aiguilles, ce qui suit devant être utilisées dans les travaux d'exploration, de découverte, de mise en valeur, d'entretien, d'essai, d'épuisement ou de mise en exploitation de puits de pétrole ou de gaz naturel	(1991)	
8481.90	Parties		
8481.90.30	Des marchandises du n° tarifaire 8481.10.10		(1991)
8483	Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ("vis à billes"); réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple; volants et poulies, y compris les poulies à moufles; embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation :		
8483.30.00	Paliers, autres qu'à roulements incorporés, coussinets	En fr.	
8483.60	Embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation		
8483.60.90	Autres	En fr.	
8483.90	Parties		
8483.90.40	Des marchandises du n° tarifaire 8483.60.90		En fr.
8501	Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes :		
8501.20	Moteurs universels d'une puissance excédant 37,5 W :		
	D'une puissance excédant 37,5 W mais n'excédant pas 750 W :		
8501.20.11	Moteurs à engrenage	(1993)	
8501.20.19	Autres	(1993)	
	D'une puissance excédant 750 W :		
8501.20.21	Moteurs à engrenage	(1993)	
8501.20.29	Autres	(1993)	
	Autres moteurs à courant continu; machines génératrices à courant continu :		
8501.31	Moteurs à courant continu excédant 37,5 W mais n'excédant pas 75 W :		
8501.31.11	Moteurs à engrenage	(1993)	
8501.31.19	Autres	(1993)	
	Moteurs à courant continu excédant 75 W mais n'excédant pas 750 W :		
8501.31.21	Moteurs à engrenage	(1993)	
8501.31.29	Autres	(1993)	
8501.31.30	Machines génératrices à courant continu	(1993)	
8501.32	D'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW :		
	Moteurs à courant continu :		
8501.32.11	Moteurs à engrenage	En fr.	
8501.32.19	Autres	En fr.	
8501.32.20	Machines génératrices à courant continu	En fr.	